

A Paris, le 14.10.19

Avis rendu par la commission de sélection Continuité des soins en EHPAD la nuit

L'ARS Ile-de-France a lancé un nouvel appel à candidature sur la région pour la mise en œuvre d'organisation en astreinte favorisant la continuité des soins la nuit en EHPAD.

A la clôture de l'appel à candidature, 14 dossiers ont été réceptionnés sur l'ensemble de la région, représentant 125 EHPAD engagés dans la démarche.

La commission de sélection a procédé à une analyse des dossiers. Ainsi, sont retenus pour une mise en œuvre dès octobre 2019, les projets portés par les établissements pivots suivants :

- Sur Paris :
 - URPS IDE
- Sur la Seine-Saint-Denis :
 - Vyv Care
- Sur le Val d'Oise :
 - EHPAD Jules Fossier (950 805 986)

Par ailleurs, et pour rappel, les projets suivants ont été retenus lors de l'AAC 2018 pour une mise en œuvre en 2019 et recevront donc des financements pour une mise en œuvre :

- Sur la Seine-et-Marne :
 - L'EHPAD du Canton (770 707 586)
 - L'EHPAD Mésanges Hirondelles (770 809 218)
- Sur les Yvelines :
 - La résidence des coteaux (780 002 408)
- Sur l'Essonne :
 - Le GCSMS 91 – secteur 2
- Sur les Hauts-de-Seine :
 - L'EHPAD Villa Concorde (920 803 103)
- Sur la Seine-Saint-Denis :
 - EHPAD Les intemporelles (930 023 965)
 - EHPAD L'épervier (930 816 293)
- Sur le Val d'Oise :
 - EHPAD Zemgor (950 780 395)

Enfin, les projets suivants sont retenus pour une mise en œuvre en 2020, sous réserve des crédits disponibles, et de la participation au travail de définition de l'articulation entre le dispositif d'HAD en Ehpad et l'astreinte IDE :

- Sur la Seine-et-Marne :
 - EHPAD Les Berges du Danube (770 017 291)

- Sur les Hauts-de-Seine :
 - HAD de l'AP-HP

- Sur l'Essonne et le Val-de-Marne :
 - Fondation Santé Service

- Sur l'ensemble de la région hors 93, et conformément au mail du 10 octobre 2019:
 - Fondation Santé Service

Au vu du nombre de dossiers reçus, les délégations départementales ainsi que la direction de l'autonomie du siège de l'ARS (Héloïse LAPLUME – référente continuité des soins en EHPAD) se tiennent à votre disposition par téléphone et par mail pour toutes informations complémentaires.

La Directrice de l'Autonomie

S I G N E

Isabelle BILGER